

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M ROSELIER, Maire

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, JOUANNIC Anne, DENIS David, MARZIN Mikaël, LE TOHIC Morgane, LE NET Karine, LE TOQUIN Stéphanie, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, PUISSANT Séverine, CAMPS Tristan, LORIC Emilie, LE PALLUD Sonia, MOISDON Gabin.

Absents excusés :

BOURALY Monique (Pouvoir à TALMONT Marie-Christine), LAMOUR Véronique (Pouvoir à LE GAILLARD Didier), MOISDON Gabin (Pouvoir à ROSELIER Pascal), LE HOUZEC Romy.

Le Conseil Municipal a désigné Mr Yohann LE FICHER en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 7 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 26

MARCHE SALLE ALFRED LE BIAVANT

Délibération n°2022_14_10_03

Vu l'article R 2185-1 du code de la commande publique,

La rénovation de la salle Alfred LE BIAVANT, dont le coût est évalué à 1 020 000 euros, fait l'objet d'une procédure de marché public portant sur 13 lots. L'appel d'offre a donné lieu à des propositions à l'exception des deux lots « gros œuvre » et « désamiantage » qui demeurent infructueux. Il est donc proposé de passer en marché négocié pour ces deux lots. Le marché négocié consiste à solliciter directement des devis auprès des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

PREND ACTE de l'existence de deux lots infructueux

AUTORISE M. le Maire, à passer en marché négocié et à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Le 28 octobre 2022

Le Maire

